

## GMT-7012 : Administration des terres

NRC 89803

### Automne 2015

**Mode d'enseignement :** Présentiel

**Crédit(s) :** 3

Ce cours vise, dans un premier temps, à familiariser l'étudiant avec les concepts et les pratiques de l'aménagement et de l'administration du territoire. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment les sociétés humaines contrôlent et planifient l'occupation, l'utilisation et la transformation de leur territoire. Partant d'une étude de la dynamique des établissements humains et de l'organisation foncière, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement et de l'administration du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, forestier ou naturel.

**Plage horaire :**

**Cours en classe**

lundi 08h30 à 11h20 [ABP-1160](#) Du 31 août 2015 au 11 déc. 2015

**Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)**

**Site de cours :**

<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=63976>

---

## Coordonnées et disponibilités

---

**Francis Roy**  
Enseignant

[francis.roy@scg.ulaval.ca](mailto:francis.roy@scg.ulaval.ca)

**Disponibilités :**

lundi 14h00 à 16h30 [ABP-](#) Du 14 sept. 2015 au 11 déc. 2015

jeudi 09h00 à 12h00 [CSL-1321](#) Du 14 sept. 2015 au 11 déc. 2015

**Soutien technique :**

**Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)**

<http://www.ena.ulaval.ca/aide.html>

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

<b>Automne et hiver</b>	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Samedi	9 h à 12 h
Dimanche	12 h à 15 h
<b>Été</b>	
Lundi au jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

<b>Description du cours</b> .....	<b>3</b>
Introduction .....	3
But .....	3
Objectifs généraux .....	3
Approche pédagogique .....	4
Contenu du cours .....	4
Charge de travail et calendrier .....	4
Modalités d'encadrement .....	7
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>7</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>8</b>
Liste des évaluations .....	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	8
Contrôle 1: Planification et zonage .....	8
Contrôle 2: La cadre légal de l'aménagement du territoire .....	9
Contrôle 3: La protection du territoire agricole .....	9
Travail pratique : La MRC de l'Île-d'Orléans .....	9
Examen final en classe .....	10
Barème de conversion .....	10
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	10
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	11
Évaluation de l'enseignement .....	11
Gestion des délais .....	11
Examen en classe .....	11
Évaluation formative .....	12
Évaluation sommative .....	12
Résultats pour le forum facultatif .....	12
Sommaire des résultats .....	12
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	12
Absence aux examens .....	13
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>13</b>
Matériel obligatoire .....	13
Matériel du cours .....	13
Portail thématique de la Bibliothèque .....	13
Spécifications technologiques .....	14
Site web de cours .....	14
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>
Bibliographie .....	14

# Description du cours

---

## Introduction

---

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant(e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant(e) à comprendre les nombreux débats publics qui concernent directement l'aménagement du territoire et plus spécifiquement des propositions et projets de développement des milieux urbains, agricoles et naturels, par exemple la densification des quartiers urbains centraux, le transport collectif, l'exploitation des ressources souterraines gazières, la construction d'infrastructures de transport de pétrole, etc. L'actualité québécoise révèle quotidiennement des projets d'aménagement du territoire qui intéresseront autant les élus municipaux, les promoteurs immobiliers, les professionnels de l'aménagement que les citoyens. Ainsi, l'aménagement du territoire fait référence à la fois à une pratique professionnelle spécifique et à un processus politique auquel le citoyen est convié à participer.

Ce site constitue un plan de cours ayant pour objectif de vous guider votre cheminement pédagogique tout au long de la session d'automne 2015. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour les séances en classe et l'utilisation du matériel didactique du cours, mais aussi pour la réalisation des contrôles en ligne, de l'exercice pratique, de l'examen final et de la participation facultative au forum. Il expose enfin les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

## But

---

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière et administrative du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

## Objectifs généraux

---

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement du territoire et de sa pratique, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection du territoire agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer les connaissances acquises à la documentation et à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire à l'aide de mises en situation et d'un travail pratiques.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale, du contrôle de l'usage du sol par le zonage et de la dynamique des établissements humains au Québec;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec;

- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, zonage agricole, études d'impact environnemental, arrondissements historiques, aires protégées, etc.;
- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement;
- Savoir exploiter certains outils et bases de données utiles en aménagement du territoire.

---

## Approche pédagogique

---

À chaque semaine, la matière du cours sera présentée et expliquée en classe, lors de leçons magistrales animées par le professeur responsable, ou de conférences livrées par des professeurs collaborateurs ou des professionnels spécialistes invités. À chaque séance, une période sera réservée aux échanges sur des sujets d'actualité et aux questions sur la matière, afin d'aider l'étudiant(e) dans ses apprentissages. Parallèlement aux séances hebdomadaires en classe, chaque étudiant(e) devra consolider et approfondir ses connaissances par l'étude individuelle (lectures, recherches documentaires, préparation de questions d'examen, contrôles en ligne, forum facultatif) et la réalisation d'un travail pratique en équipe.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur le site du cours. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour atteindre les objectifs pédagogiques et ainsi réussir ce cours : textes variés, notes de chaque module, notes de présentation en classe, exercices, liens web, accès au forum, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section Contenu et activités décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation inhérentes à chaque module.

---

## Contenu du cours

---

La structure du cours se divise en 10 modules. La matière du cours comprend :

- les notes de cours et de présentation en classe relatives aux modules ;
- des textes et références complémentaires, tous disponibles en ligne.

Aperçu des modules:

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. La planification et le zonage
3. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
4. La protection du territoire agricole
5. L'urbanisme et le patrimoine culturel
6. La qualité de l'environnement
7. Le territoire public et les forêts
8. L'eau et les mines
9. Le transport
10. L'aménagement du territoire et le développement durable

---

## Charge de travail et calendrier

---

À l'automne 2015, ce cours de trois crédits est offert en classe sur une session de 14 séances. La somme de travail exigée pour les séances en classe, l'étude des modules, les lectures obligatoires, la réalisation du travail pratique, la participation facultative au forum et la réalisation des trois contrôles en ligne et de l'examen final équivaut à une moyenne de 135 heures pour la session.

### Calendrier

Semaine	Module	Activités d'apprentissage	Évaluation et travail pratique
- 1 - 31 août 2015	Module 1: Introduction	Lecture du plan de cours Lecture des notes de cours Lectures complémentaires	

		suggérées Préparation des questions d'examen	
- 2 - 7 septembre 2015	Congé: Fête du travail		
- 3 - 14 septembre 2015	Module 2: Planification et zonage	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	Formation des équipes pour le travail pratique (TP)
- 4 - 21 septembre 2015	Module 2: Zonage et droits acquis	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	<b>Premier contrôle en ligne sur le module 2</b> (10 questions)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponible en ligne du 21 septembre 2015 à 12h00 jusqu'au 27 septembre 2015 à 23h00.</li> </ul> <b>Ouverture du forum</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 septembre à 12h00</li> </ul>
- 5 - 28 septembre 2015	Module 3: La LAU - Les MRC et les instruments de planification	<b>Conférencier invité:</b> <b>Michel Côté</b> <i>MRC de Nicolet-Yamaska</i>  Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	Présentation en classe des instructions du travail pratique (TP)
- 6 - 5 octobre 2015	Module 3: La LAU - Les règlements d'urbanisme	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	<b>Deuxième contrôle en ligne sur le module 3</b> (15 questions)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponible en ligne du 5 octobre 2015 à 12h00 jusqu'au 11 octobre 2015 à 23h00.</li> </ul>
- 7 -	Congé: Action de grâce		

12 octobre 2015			
- 8 - 19 octobre 2015	Module 4: Protection du territoire agricole	<b>Conférenciers invités: Guy Lebeau et Bernard Ouimet</b> <i>ex-commissaire et ex-président, CPTAQ</i>  Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	
- 9 - 26 octobre 2015	Semaine de lecture		
- 10 - 2 novembre 2015	Module 5: Urbanisme et patrimoine culturel	<b>Professeur invité: Guy Mercier</b> <i>Département de géographie</i>  Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	<b>Troisième contrôle en ligne sur les modules 4 et 5</b> (15 questions)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponible en ligne du 2 novembre 2015 à 12h00 jusqu'au 8 novembre 2015 à 23h00.</li> </ul>
- 11 - 9 novembre 2015	Module 6: Qualité de l'environnement	<b>Conférencier invité: Daniel Forget</b> <i>Direction générale du premier cycle (UL)</i>  Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	
- 12 - 16 novembre 2015	Module 7: Territoire public et forêts	<b>Professeur invité: Luc Bouthillier</b> <i>Département des sciences du bois et de la forêt</i>  Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	<b>Date limite de dépôt du TP</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 20 novembre à 17h00</li> </ul>
- 13 - 23 novembre 2015	Module 8: Eau et mines	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	

- 14 - 30 novembre 2015	Module 9: Le transport	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	
- 15 - 7 décembre 2015	Module 10: Le développement durable	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen	<b>Fermeture du forum</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 11 décembre à 17h00</li> </ul>
- 16 - 14 décembre 2015		Examen final en classe	<b>Examen final</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 14 décembre 2015, 8h30-11h30</li> </ul>

---

## Modalités d'encadrement

---

Le professeur et les assistants d'enseignement seront disponibles pour aider et guider l'étudiant(e) dans le cheminement du cours et l'atteinte des objectifs pédagogiques, pour répondre à ses questions méthodologiques et conceptuelles, et pour encadrer la réalisation des travaux pratiques. Le professeur offre deux périodes de disponibilité hebdomadaire, soit le lundi PM et le jeudi AM (voir les consignes sous l'onglet "Informations générales"). Si des rencontres sont nécessaires en plus des séances en classe et des périodes de disponibilité, l'étudiant(e) devra contacter le professeur ou les assistants d'enseignement par courriel afin de fixer un rendez-vous

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<u>Module 1 : Introduction à l'aménagement du territoire</u>	31 août 2015
<u>Module 2 : Planification et zonage</u>	14 sept. 2015 21 sept. 2015
<u>Module 3 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec</u>	28 sept. 2015 5 oct. 2015
<u>Module 4 : La protection du territoire agricole</u>	19 oct. 2015
<u>Module 5 : Urbanisme et patrimoine culturel</u>	2 nov. 2015
<u>Module 6 : La qualité de l'environnement</u>	9 nov. 2015
<u>Module 7 : Territoire public et forêt</u>	16 nov. 2015
<u>Module 8 : Eau et mines</u>	23 nov. 2015
<u>Module 9 : Le transport</u>	30 nov. 2015
<u>Module 10 : Aménagement du territoire et développement durable</u>	7 déc. 2015
<u>GMT-7012 Administration des terres : Travaux et évaluation</u> Cette page contient les instructions particulières pour les travaux exigés aux étudiants inscrits au cours GMT-7012 Administration des terres	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

# Évaluation et résultats

## Liste des évaluations

### Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Contrôle 1: Planification et zonage	Du 21 sept. 2015 à 12h00 au 27 sept. 2015 à 23h00	Individuel	10 %
Contrôle 2: La cadre légal de l'aménagement du territoire	Du 5 oct. 2015 à 12h00 au 11 oct. 2015 à 23h00	Individuel	15 %
Contrôle 3: La protection du territoire agricole	Du 2 nov. 2015 à 12h00 au 8 nov. 2015 à 23h00	Individuel	15 %
Travail pratique : La MRC de l'Île-d'Orléans	Dû le 20 nov. 2015 à 17h00	En équipe	30 %
Examen final en classe	Le 14 déc. 2015 de 08h30 à 11h30	Individuel	30 %



### Participation facultative au forum : Discussions sur des questions d'actualité en aménagement

Le Forum vous permet d'intervenir et de formuler vos opinions et positions personnelles face à des questions d'aménagement du territoire. L'étudiant(e) qui participe au Forum peut obtenir jusqu'à 5 points bonus (en supplément des contrôles, travaux pratiques et examen totalisant un maximum de 100 points). Ces points bonus seront ajoutés le cas échéant dans la colonne "Ajustement" du tableau des résultats. Pour obtenir ces points bonus, vous devez effectuer, au cours du trimestre, cinq interventions dans lesquelles vous relevez et commentez des thèmes d'actualité en lien avec la matière vue dans les notes de cours ou dans les lectures complémentaires obligatoires. Pour être considérées, les interventions doivent être pertinentes, étayées et élaborées. Une telle démarche vise à vous inciter à suivre d'un oeil attentif l'actualité dans le domaine de l'aménagement du territoire, au Québec. À noter que si vous ne recevez pas rétroaction de la part du professeur à la suite de vos interventions, cela signifie que celles-ci ont été considérées pertinentes.

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Contrôle 1: Planification et zonage

<b>Titre du questionnaire :</b>	<a href="#">Contrôle 1 sur le module 2: Planification et zonage</a>
<b>Période de disponibilité :</b>	Du 21 sept. 2015 à 12h00 au 27 sept. 2015 à 23h00
<b>Tentatives :</b>	1 tentative permise
<b>Mode de travail :</b>	Individuel
<b>Pondération :</b>	10 %

#### Directives :

Ce premier contrôle porte sur le contenu du module 2, soit la planification et le zonage.

Le questionnaire est composé de: 3 questions "vrai ou faux" et de 7 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 10 points.

Vous disposez d'une heure pour compléter le questionnaire.

#### AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.



## Contrôle 2: La cadre légal de l'aménagement du territoire

<b>Titre du questionnaire :</b>	<a href="#">Contrôle 2 sur le module 3: Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec</a>
<b>Période de disponibilité :</b>	Du 5 oct. 2015 à 12h00 au 11 oct. 2015 à 23h00
<b>Tentatives :</b>	1 tentative permise
<b>Mode de travail :</b>	Individuel
<b>Pondération :</b>	15 %

### Directives :

Ce deuxième contrôle porte sur le contenu du module 3, soit le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec.

Le questionnaire est composé de: 5 questions "vrai ou faux" et de 10 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 15 points.

Vous disposez d'une heure et demie pour compléter le questionnaire.

### AVIS:

- Les étudiants de géographie qui sont inscrits aux cours de terrain dans Charlevoix et dans Portneuf pourront compléter le contrôle 2 la semaine suivante, du lundi 12 octobre à 12h jusqu'au dimanche 18 octobre à 23h.
- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Contrôle 3: La protection du territoire agricole

<b>Titre du questionnaire :</b>	<a href="#">Contrôle 3 - La protection du territoire agricole au Québec</a>
<b>Période de disponibilité :</b>	Du 2 nov. 2015 à 12h00 au 8 nov. 2015 à 23h00
<b>Tentatives :</b>	1 tentative permise
<b>Mode de travail :</b>	Individuel
<b>Pondération :</b>	15 %

### Directives :

Ce troisième contrôle porte sur le contenu du module 4, soit la protection du territoire agricole.

Le questionnaire est composé de: 5 questions "vrai ou faux" et de 10 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 15 points.

Vous disposez d'une heure et demie pour compléter le questionnaire.

### AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Travail pratique : La MRC de l'Île-d'Orléans

<b>Date de remise :</b>	20 nov. 2015 à 17h00
<b>Mode de travail :</b>	En équipe
<b>Pondération :</b>	30 %
<b>Remise de l'évaluation :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Boîte de dépôt</a></li><li>• Copie en papier</li></ul>

### Directives de l'évaluation :

Partant de l'exemple de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans, située dans la Communauté métropolitaine de Québec, ce travail pratique vise à familiariser l'étudiant(e) avec les institutions et les processus en vigueur au Québec en vue de planifier l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et de contrôler l'usage du sol à l'échelle locale, en plus de la protection du territoire agricole et du patrimoine immobilier. Il s'agit aussi d'un exercice de collecte et de classement d'information, permettant de s'initier à l'utilisation et au fonctionnement de différents systèmes d'information territoriale.

Les directives pour la réalisation du TP sont indiquées dans le document ci-dessous (à venir).

Le respect de la date de remise est contrôlé automatiquement à l'aide de la boîte de dépôt, fixée au plus tard le vendredi 20 novembre 2015 à 17h. Chaque équipe doit aussi remettre une copie en papier de leur travail, soit directement au professeur, au secrétariat du Département des sciences géomatiques (Casault, local 1315) ou au secrétariat du Département de géographie (Abitibi-Price, local 3137).

## Examen final en classe

**Date et lieu :** Le 14 déc. 2015 de 08h30 à 11h30, ABP-1160  
**Mode de travail :** Individuel  
**Pondération :** 30 %  
**Remise de l'évaluation :** • Cahier bleu

### Directives de l'évaluation :

### Contenu de l'examen

L'examen porte sur toute la matière vue lors des séances en classe. Le questionnaire est divisé en trois parties:

1. Questions à réponses courtes ;
2. Question à développement ;
3. Question portant sur un cas d'actualité.

Les questions composant les deux premières parties seront sélectionnées à partir de celles diffusées dans chaque module. Le cas d'actualité portera sur un sujet d'aménagement traité dans les médias écrits ou électroniques.

### Consignes à respecter

Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra avoir en main sa carte étudiante et la présenter au surveillant, afin de contrôler son identité.

Chaque étudiant devra inscrire **à l'encre** ses réponses dans un cahier bleu fourni à cet effet.

**Matériel autorisé :** Uniquement un dictionnaire et des stylos à l'encre.

---

## Barème de conversion

---

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

---

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

---

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

[http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;

- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

---

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

---

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

---

## Évaluation de l'enseignement

---

L'évaluation du cours peut être réalisée à deux moments au courant de la session :

- évaluation formative du cours à la cinquième semaine et discussion en classe;
- évaluation officielle suivant le mode d'évaluation utilisé au sein du Département de géographie.

---

## Gestion des délais

---

Aucune reprise ne sera offerte pour les deux contrôles en ligne; ceux-ci devront être complétés pendant la période prévue à cet effet.

Pour les deux travaux pratiques, une pénalité de 10 % par jour de retard au-delà de la date prévue est appliquée. Après une semaine de retard, votre travail sera refusé.

---

## Examen en classe

---

### Étudiants du cours DDU-2000

L'examen final, qui se tiendra dans la salle de classe le lundi 15 décembre 2014, contiendra trois types de questions :

- questions à courte réponse (10 à 15 lignes) : 50%
- questions à développement (2 à 3 pages) : 25%
- questions d'actualité (2 à 3 pages) : 25%

Pour chaque module, le professeur diffusera une série de questions (question à courte réponse et question à développement) couvrant la matière. L'examen final sera élaboré à partir d'une sélection de ces questions. Une question portant sur un sujet d'actualité concernant l'aménagement durable du territoire complétera l'examen. La valeur de l'examen est de 30% de la note finale.

L'étudiant(e) dispose de trois heures pour compléter l'examen. L'étudiant(e) doit écrire ses réponses à l'encre, dans les cahiers prévus à cet effet.

Il s'agit d'un examen à livres fermés. L'étudiant(e) ne pourra pas consulter ses notes de cours ni aucun autre document durant cet examen, à l'exception d'un dictionnaire de la langue française. L'utilisation d'un ordinateur portable est prohibée.

**IMPORTANT:** L'étudiant devra obligatoirement présenter sa carte étudiante afin de faire la preuve de son identité. À défaut, son examen ne sera pas valide.

### **Étudiants du cours GMT-7012**

Pour les étudiants inscrits au cours GMT-7012, l'examen final est remplacé par un travail de session, portant sur une problématique d'aménagement du territoire et d'administration des terres, ayant une valeur de 30 points.

---

## **Évaluation formative**

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par un ensemble de question, en lien avec chacun des modules.

---

## **Évaluation sommative**

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par deux contrôles en ligne (individuel), deux travaux pratiques (en équipe) et une examen en classe (individuel). À cela s'ajoute, à titre de bonus, la participation au forum de discussion.

---

## **Résultats pour le forum facultatif**

Les points bonus attribués pour la participation au forum facultatif seront ajoutés aux résultats de l'étudiant(e) dans la colonne «Ajustement», sur la page «Sommaire des résultats».

---

## **Sommaire des résultats**

L'étudiant(e) a accès à ses résultats sur la page prévue à cet effet.

---

## **Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation**

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

---

## Absence aux examens

---

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

---

Les fichiers des notes de cours et des lectures complémentaires sont accessibles dans chaque module, sous l'onglet approprié.

---

### Matériel du cours

---

L'ensemble du matériel didactique nécessaire pour ce cours est disponible :

- sur le site Web du cours dans la section **Contenu et activités**

---

### Portail thématique de la Bibliothèque

---

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : [www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index\\_portails](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails)

---

## Spécifications technologiques

---

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit
Machine virtuelle	Java	<a href="http://www.java.com">www.java.com</a>	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit

---

## Site web de cours

---

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours, les notes de présentation et les lectures complémentaires (en format pdf);
- les questions formatives;
- les directives pour les deux travaux pratiques;
- les références (liens web, glossaire et bibliographie).

## Bibliographie

---

### Bibliographie

---

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.